

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018

L'an *deux mil dix-huit*, le dix-huit octobre à **vingt heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de *Madame MAILLARD Élisabeth, Maire*.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 10 octobre 2018**

**PRÉSENTS** : *M. PELTIER Jacky, M. BILLON Gilles, M. BAILLET Éric M. GUILLOTEAU Régis, Mme FRECHET Annie, Mme GALLARD Nathalie, Mme MASSÉ Jackie, Mme ROBERT Laurence, Mme SAUNIER Valérie, M. VIVIER Luc.*

**ABSENT EXCUSÉ** : *Néant*

**POUVOIR** : *Néant*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : *Mme MASSÉ Jackie*

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 30 août 2018. Pas d'observation.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande de modifier l'ordre des délibérations. La première délibération se rapportera à la restitution sur l'inventaire des zones humides.

Les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

**📁 Délibérations :**

1. CSC- Étude 2<sup>ème</sup> phase (Centre Socio Culturel)
2. CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges)
3. Vote d'un suppléant à la CLETC
4. Achat ordinateur et imprimante pour le service technique
5. Étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien
6. Attribution d'une Aide suite à Commission Action Sociale du 17 octobre
7. Restitution sur l'inventaire des zones humides

**📁 Informations :**

- Festival d'Agglo
- Nouvelle organisation du Groupe Scolaire
- Soirée du 09 novembre
- 11/11 : Commémoration + choix du prestataire pour le repas senior
- Décision du TA de Poitiers (BTC de l'Aunis)
- Élection du CME
- MAM (Maison des Assistants Maternels)
- Travaux d'enfouissement

**📁 Dates à fixer :**

- Réunion des Adjointes
- Réunion publique « Orange fibre »
- Réunion Info-Com

**📁 Questions diverses :**

# **DÉLIBÉRATIONS**

## **RESTITUTION SUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

Messieurs MANCEAU, DCI Environnement, et POTIRON, Niort agglo, sont présents à la réunion. Monsieur MANCEAU rappelle le caractère obligatoire de cet inventaire.

### Contexte

Comme décidé en Conseil municipal du 25 août 2016 à Saint-Rémy, la commune s'est engagée par délibération dans la réalisation d'un inventaire des zones humides de son territoire. Cet inventaire communal s'inscrit dans la démarche globale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Cette étude répond également aux exigences réglementaires du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaire des zones humides sur les périmètres des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

Pour réaliser cet inventaire, la commune a signé une convention avec la Communauté d'Agglomération du Niortais. Cette dernière a assuré la mise en œuvre de l'inventaire et a mobilisé des financements extérieurs (prise en charge à 100% de l'étude par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des fonds européens FEDER).

La Communauté d'Agglomération du Niortais a recruté le prestataire de services DCI Environnement. Ce dernier a assuré la réalisation de l'inventaire selon les modalités de l'étude validées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin.

La CLE, responsable de la qualité de l'inventaire selon le SDAGE, a assisté la CAN dans cette démarche (appui technique). L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) est la structure porteuse de la CLE.

### Mise en place de la démarche

Un groupe d'acteurs locaux composé d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 31 août 2017.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail.

Les prospections de terrain se sont déroulées les 23 et 24 avril 2018, soit 2 jours.

Les comptes rendus des réunions ont été adressés par la mairie aux membres du groupe d'acteurs au fur et à mesure des réunions, aucune remarque n'a été faite sur ces derniers.

Tout au long du processus d'inventaire, la commune et la Communauté d'Agglomération du Niortais ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de courriers, affichage en mairie et sites internet : [www.saintremy79.fr](http://www.saintremy79.fr).

La carte provisoire des zones humides a été mise en consultation en mairie du 28 mai 2018 au 16 juin 2018. Quelques personnes se sont déplacées mais n'ont pas émises de remarques concernant l'inventaire réalisé.

Une phase de levées de doutes s'est déroulée le 4 juillet 2018 et a permis de compléter l'effort de prospection. 12 retours ont été réalisés. Aucune nouvelle observation.

### Résultats de l'étude

Le bureau d'études DCI Environnement, missionné pour l'inventaire, présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Dans le cadre de cette étude, 319 sondages pédologiques ont été réalisés sur l'ensemble du territoire communal (1363,82 ha).

Aucune zone humide n'a été inventoriée sur la commune de Saint-Rémy.

Une zone non humide à sol hydromorphe (présentant des traces d'hydromorphie dans le sol à des profondeurs en deçà de 25 cm) a été inventoriée lors de l'inventaire de terrain.

Le réseau hydrographique est inexistant sur la commune. Aucun tronçon complémentaire n'a été observé.

- 5 points d'eau (trous d'eau artificiels, bassins, réserves) sont présents sur la commune pour une surface d'eau libre de 1921 m<sup>2</sup>.

Outre les éléments définis précédemment, l'inventaire a aussi permis d'identifier d'autres éléments : puits, buse, remblai, etc.

La carte en annexe présente les résultats de l'inventaire.

L'inventaire des zones humides est une étude technique devant être inclus dans les documents d'urbanisme, et notamment dans le futur PLUi de la CAN.

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

La Commission Locale de l'Eau est la commission ad hoc pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE SNMP, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Madame le maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour :

- APPROUVER le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- DONNER pouvoir à madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;
- SOLLICITER l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la qualité de l'inventaire réalisé.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident, à l'unanimité :**

- **d'approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;**
- **de donner pouvoir à madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;**
- **de solliciter l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la qualité de l'inventaire réalisé.**

### **CSC- ÉTUDE 2<sup>EME</sup> PHASE (CENTRE SOCIO CULTUREL)**

Madame le Maire demande à monsieur Éric Baillet, Conseiller délégué de présenter cette étude.

#### **Rappel du contexte :**

Un groupe de travail a été constitué pour analyser la pertinence de la création d'un Centre Socioculturel sur les 7 communes du nord de la CAN. Celui-ci a mené une réflexion sur la méthodologie et proposé à chacun des conseils municipaux de l'entériner.

Par délibération du 23 novembre 2017, le Conseil municipal avait accepté de s'engager dans une première phase exploratrice sur la mise en place d'un Centre Socioculturel sur les communes d'Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Remy, Sciecq et Villiers en Plaine.

Seulement 6 communes, Germond Rouvre ne participe pas car cette commune est dans le C.S.C. de l'Égray.

Cette étape s'est déroulée du mois de janvier au mois d'avril 2018 avec restitution auprès du Conseil Municipal.

A la suite de cette présentation, il est proposé aux 6 communes de poursuivre la procédure en engageant la phase suivante qui consisterait en la réalisation d'une étude de préfiguration sur l'année 2019.

Il s'agit pour le moment d'une décision de principe sur la poursuite de la procédure. Lorsque les éléments chiffrés seront connus, à savoir le coût et les subventions qui peuvent être obtenues, le conseil municipal sera de nouveau appelé à délibérer pour déterminer notamment les modalités de répartition entre les 6 communes.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour :

- décider de poursuivre l'étude sur la création d'un centre Socioculturel sur le territoire des communes d'Échiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Sciecq et Villiers-en-Plaine et de débiter la phase de préfiguration sur l'année 2019.

- décider que la charge de cette étude sera répartie de la manière suivante : 50 % à parts égales entre les 6 communes et 50 % au prorata de leur population. En outre, pour les communes pouvant bénéficier à titre individuel d'une subvention, le solde de celle-ci après déduction de la part de la commune bénéficiaire, sera déduit du reste à payer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **décident, à l'unanimité :**

- **de poursuivre l'étude sur la création d'un centre Socioculturel sur le territoire des communes d'Échiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Sciecq et Villiers-en-Plaine et de débiter la phase de préfiguration sur l'année 2019.**

- **que la charge de cette étude sera répartie de la manière suivante : 50 % à parts égales entre les 6 communes et 50 % au prorata de leur population. En outre, pour les communes pouvant bénéficier à titre individuel d'une subvention, le solde de celle-ci après déduction de la part de la commune bénéficiaire, sera déduit du reste à payer.**

### **CLETC (COMMISSION D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES)**

Monsieur Gilles BILLON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, présente le rapport de la CLETC du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Ce rapport concerne l'évaluation des charges liée au transfert du complexe sportif de la Venise Verte au 1<sup>er</sup> mars 2018 et l'évaluation des charges liée au transfert de la compétence GEMAPI. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1- approuver l'évaluation des charges liée au transfert du complexe sportif de la Venise Verte au 1<sup>er</sup> mars 2018,

2- approuver l'évaluation des charges liée au transfert de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Madame le Maire propose de séparer les 2 votes. Le point 1 se rapporte à l'évaluation des charges liée au transfert du complexe de la Venise Verte au 1<sup>er</sup> mars 2018. Le point 2 concerne un prélèvement supplémentaire pour la commune de Saint-Rémy consécutif à une prise de compétence obligatoire de la GEMAPI par la CAN.

La CLETC est un organisme légiférant sur les transferts d'une collectivité vers une autre collectivité.

Dans le cas de Saint-Rémy, il s'agit d'un prélèvement arbitraire de l'Allocation de Compensation (plus de 10 %) et non d'un transfert. En effet, la commune jusqu'à ce jour ne contribuait pas financièrement à la gestion des milieux aquatiques, puisqu'aucun cours d'eau, aucun étang, aucune mare, etc... s'inscrit dans le paysage de Saint-Rémy.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident de voter, à l'unanimité, le Point 1 - l'évaluation des charges liée au transfert du complexe sportif de la Venise Verte.**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **émettent un avis défavorable, pour le Point 2 - l'évaluation des charges liée au transfert de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

#### **VOTE D'UN SUPPLÉANT A LA CLETC**

Madame le Maire propose de délibérer pour désigner un membre suppléant pour siéger à la CLETC. (Monsieur Fabrice LEFEBVRE ayant démissionné).

Madame Nathalie GALLARD est proposée par madame le Maire.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **émettent, à l'unanimité, un avis favorable pour madame Nathalie GALLARD en tant que membre suppléante pour siéger à la CLETC.**

#### **ACHAT ORDINATEUR ET IMPRIMANTE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Madame le Maire propose de délibérer pour l'achat d'un ordinateur portable, d'une souris sans fil et d'une imprimante. Trois entreprises ont été consultées.

ENTREPRISE	MONTANT H.T. en €	T.V.A. en €	MONTANT T.T.C. en €
LECLERC- NIORT	337,49	67,50	404,99
CARREFOUR - NIORT	345,99	69,20	415,19
BOULANGER - NIORT	496,58	99,31	595,89

Les entreprises ont présenté un matériel similaire sauf Carrefour, le matériel présenté plus performant. Madame le Maire propose la société Carrefour pour un coût total de 415,19 €, entreprise mieux disante.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la proposition présentée, à savoir, la société Carrefour, entreprise mieux disante, pour un coût total T.T.C. de 415,19 €.**

### **ÉTUDE DE FAISABILITE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN**

Madame le Maire propose de délibérer pour une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Rémy.

M Luc VIVIER, Conseiller Municipal, ayant des intérêts personnels dans la zone d'étude du projet, sort de la salle et ne prend pas part au débat ni à la délibération.

La société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens.

Elle a réalisé un diagnostic technique sur la commune et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement éolien.

La société souhaite ainsi réaliser une étude en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote pour :

- Autoriser la société à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune ;
- Autoriser la société à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien.
- Autoriser également madame le Maire à signer tout document relatif au projet de parc éolien.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **autorisent, 9 pour et 1 abstention :**

- **la société à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune ;**
- **la société à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien.**
- **également madame le Maire à signer tout document relatif au projet de parc éolien.**

Monsieur Luc VIVIER ne participe pas au vote.

### **ATTRIBUTION D'UNE AIDE SUITE À LA COMMISSION ACTION SOCIALE DU 17 OCTOBRE**

Suie à la Commission Action Sociale du 17 octobre 2018, madame le Maire propose de délibérer pour valider l'attribution d'aide sociale :

- pour madame X, une demande a été faite, suite à un changement de situation (séparation) et à la panne de son véhicule, les revenus de madame étant faibles, la commission a décidé d'attribuer une aide de 200 € qui sera versée au Garage de l'Etoile.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **décident, à l'unanimité, d'attribuer le montant proposé par la commission, à savoir :**

- pour madame X, la commission attribue une aide de 200 € qui sera versée directement au Garage de l'Etoile.

## INFORMATIONS

- **Festival d'Agglo** : Madame le Maire présente le résultat des réunions de travail pour le festival d'Agglo. De plus en plus de communes sont intéressées par cette manifestation. Une recherche de nom est en cours.

- **Nouvelle organisation du Groupe Scolaire** : Madame le Maire présente la nouvelle organisation du groupe scolaire. La rentrée a été un peu mouvementée. Lors du Comité de pilotage, des propositions de modification ont été sollicitées sur : l'accueil des enfants à la maternelle, l'emploi de l'ATSEM, la levée des enfants le midi, ...

A l'issue de ce comité, la municipalité a pris en compte les propositions et les a acceptées pour les mettre en place à la rentrée après la Toussaint. Un courrier a été remis à chaque enfant avant les vacances.

Pour information : Un ménage des locaux de l'ALSH sera effectué le mardi 30 octobre à partir de 09 heures avec les agents et les élus.

- **Soirée du 09 novembre** : Cette soirée (8 chants, textes et films) est organisée à partir de 20 h 30 à la Salle polyvalente (durée 01 h 30). Une information sera diffusée sur les réseaux sociaux (Niort- Agglo, Culture'Info et le site internet de la Mairie).

- **11/11 : Commémoration = choix du prestataire pour le repas senior** : Le choix s'est porté sur le Restaurant le Flamboyant.

Un panneau Parking sera installé indiquant le lieu de stationnement pour les clients du restaurant Le Flamboyant.

- **Décision du TA de Poitiers (BTC de l'Aunis)** : Madame le Maire fait lecture de la décision du Tribunal administratif de Poitiers. La requête de BTC de l'Aunis est rejetée et BTC de l'Aunis doit verser 1200 € à la Commune.

- **Election du CME** : Les résultats des votes sont les suivants : Gabin BEAUVOIS, Talys BOBIN-JEAN, Simon CORNUT, Elizio DUJEAN, Martin LARDIERE et Mylène PHILIPPONNEAU.

Le prochain CME est prévu le mercredi 28 novembre 2018 de 17 h 30 à 18 h 30.

- **MAM (Maison des Assistants Maternels)** : Les travaux sont commencés ; La zinguerie et l'électricité sont terminées.

Le local kiné est ouvert, les travaux sont terminés.

- **Travaux d'enfouissement** : Les travaux ont débuté.

## DATES À FIXER

### ⇒ Réunion Commission Info-com :

- Jeudi 25 octobre 2018 à 20 h 30 à la Mairie

### ⇒ Réunions d'adjoints :

- Lundi 29 octobre 2018 à 18h30 à la Mairie

- Lundi 12 novembre 2018 à 18h30 à la Mairie

### ⇒ Conseil d'École :

- Lundi 05 novembre 2018 à 17 h 30 au Groupe Scolaire

**⇒ Réunion avec les Assistantes maternelles de St-Rémy :**

- Mardi 06 novembre 2018 à 19 h 00 ou 20 h 00 (à confirmer)

**⇒ Réunion Commission Finances :**

- Jeudi 15 novembre 2018 à 20 h 30 à la Mairie

**⇒ Réunion Téléthon :**

- Mardi 20 novembre 2018 à 20 h 30 Salle René Brouard

**⇒ Rencontre avec madame NIGUÈS :**

- Lundi 03 décembre 2018 à 15 h 00 à la Mairie

**⇒ Réunion publique « Église »**

- Lundi 03 décembre 2018 à 18 h 30 Salle René Brouard.

**⇒ Réunion publique « Orange fibre » :**

- la date proposée est le 05 décembre 2018 à 18 h 30 Salle polyvalente (attendre confirmation) pour les 3 communes (Sciecq, Villiers-en-Plaine et Saint-Rémy).

**⇒ Réunion publique « Travaux de Coulon »**

- Mardi 11 décembre 2018 à 19 h Salle René Brouard.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Dossier historique de l'Église :** Un dossier a été remis sur l'historique de l'église. Un envoi électronique sera fait à l'ensemble des élus.

- **Contrat Local Santé :** Une réunion a eu lieu le 11 octobre dernier, afin de formaliser le contrat local santé au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais avec le soutien de l'État, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (ARS), le Département, la CPAM et le Centre Hospitalier de Niort.

- **Appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité » 2<sup>ème</sup> phase, année 2018 :** Madame Jackie MASSÉ, Conseillère municipale présente cet appel à projets remis par monsieur Laurent Métayer.

La séance est clôturée à 22 heures 50.